

COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

Paris– Samedi 13 avril 2013

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Le Président ORSINI accueille le Délégué aux Réserves de la Marine, le Contre-Amiral Benoit LUGAN (Annexe 4). L'amiral remercie le président national et lui répond sur deux points importants évoqués dans son allocution, le livre blanc et les réserves.

« En ce qui concerne le livre blanc je souhaite rester réservé sur le sujet, le livre blanc devant paraître dans une quinzaine de jours est encore sujet à aménagements. En revanche pour ce qui concerne les réserves, la marine s'achemine vers une stabilisation du dispositif actuel, surtout du point de vue budgétaire. L'amiral pense que les finances actuelles du pays ne permettent pas de reprendre l'ascension envisagée en 2008. Le budget de 70 million d'euro alloué à la réserve opérationnelle, toutes armées confondues, sera maintenu. Celui de la Marine représente une douzaine de millions, dont dix pour la Marine proprement dite et deux millions pour l'activité interarmées. Les priorités d'emploi des réservistes seront cependant maintenues. A savoir :

- *Le soutien aux opérations.*
- *La résolution et les compensations issues du dysfonctionnement du calculateur de solde.*
- *La préparation opérationnelle, avec le soutien à la formation.*
- *Le recrutement et le rayonnement.*

En résumé, un budget qui devrait rester stable avec 50 000 contrats ESR, pour un nombre de jours moyen se situant entre 20 et 30.

La Réserve Citoyenne devrait garder sa structure dans la Marine. Celle de force tournée vers le rayonnement et l'influence. Elle est plutôt destinée à des cadres supérieurs de grandes entreprises ou d'administrations parisiennes, ou quelques fois de province, qui relaient l'action des autorités supérieures de la Marine, pour en parler, faire connaître ses missions, attirer l'attention sur les besoins maritimes du pays, etc. C'est la mission principale de la réserve citoyenne dont l'effectif ne dépasse pas les 300 personnes. Leur gestion est centralisée dans les mains du Délégué au Rayonnement de la Marine qui est le commandant du Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine (CESM). La tendance aujourd'hui est d'essayer de recruter des réservistes citoyens un peu plus jeunes, tout en restant dans le profil de cadres supérieurs, pour pallier aux départs et faire en sorte qu'elle reste vivante.

Une autre de nos priorités pour les années à venir, et qui sera exprimée dans le livre blanc, est la volonté de recruter de plus en plus de réservistes d'origine civile sans passé militaire, pour permettre par ce biais à la population de garder le lien avec les armées. Il faut cependant être réaliste et reconnaître que c'est plus facile à dire qu'à faire. Les jeunes gens, femmes ou hommes, à 25 – 30 ans sont au début de leurs carrières professionnelles et ont de ce fait assez peu de temps à consacrer à l'engagement à servir, d'autant que n'ayant aucune connaissance militaire, il leur faut accepter de passer deux à trois semaines par an dans l'institution militaire pour y être formés.

Quelques chiffres pour terminer.

Notre vivier de réserviste d'environ 14 000 hommes, est trois fois plus important que le nombre d'ESR ouverts. Ceci nous permet une bonne souplesse de gestion. Les réservistes opérationnels ont pour la plupart une activité professionnelle et n'ont pas forcément la disponibilité voulues au moment où l'on a besoin d'eux. C'est donc utile de disposer d'une certaine marge de manœuvre. Le corolaire négatif, qui peut être mal pris par les uns ou les autres, c'est que quand ils se portent volontaires sur des emplois, la réponse n'est pas toujours en faveur de leurs souhaits, parce qu'à un moment donné il peut y avoir plusieurs personnes sur la même embauche. La répartition des postes est à peu près équilibrée sur les trois APER (Paris, Toulon, Brest) avec un léger plus à Paris et à Brest.

Une gestion des réserves qui n'est pas forcément simple que l'on essaie de conserver proche et à l'écoute de la ressource.

Comme l'a dit votre Président tout l'heure dans son accueil, contrairement à mes camarades des deux autres armées et de la gendarmerie, je ne suis pas que Délégué aux Réserves. Je suis aussi Directeur Adjoint du Personnel. Cela permet d'être un peu plus immergé dans un certain nombre d'affaires et donc d'avoir un œil différent sur la gestion des réserves, mais de ce fait j'ai un peu moins de temps pour m'occuper de vous. Le vrai défi pour moi est de faire vivre la réserve et de rester à son contact,

notamment en venant aux assemblées générales des associations majoritaires. La vôtre et celle de vos camarades de l'ACORAM, puisque c'est la structure qui a été maintenant retenue dans les trois armées et l'interarmées, de se concentrer sur une association d'officiers de réserve et une association de sous-officiers ou d'officiers-mariniers de réserve. Ce schéma a été arrêté pour ne pas disperser les crédits et rassembler les énergies. Comme vous le voyez je ne fais pas que cela et j'ai peu de moyens sur place (1 officier et 2 officiers-mariniers) puisque le bureau de gestion des réserves qui était ici à la Pépinière a été transféré à Toulon au Fort Lamalgue depuis deux ans. Ceci bien évidemment ne simplifie pas le travail entre eux et vous et entre eux et moi. Cela ne justifie pas que vous ne fassiez pas appel à nous, mais vous comprendrez qu'il nous arrive de ne pas être toujours disponible sur l'instant.

J'en ai terminé de mon tour d'horizon sur les réserves. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements sur tel ou tel point développé, ou plus simplement pour répondre à vos questions d'ordre général sur les réserves »..

Q - SM Adrien CHEVALLIER

« J'ai assisté en compagnie du Lieutenant de Vaisseau ORSINI à la conférence que vous avez animée à l'école militaire, au cours de laquelle vous avez été interrogé sur l'article de Jean GUISNEL qui reprenait les termes du Contre-Amiral DE ROQUEFEUIL. Le sentiment que l'on a eu de la part des officiers de marine présents dans la salle est que le statut du bénévole du service public n'était pas souhaitable pour la réserve. Du côté des officiers-mariniers le sentiment est un peu différent. Il y aurait, me semble-t-il des volontaires pour prendre des postes ESR sans rémunération. Est-ce que cette piste est envisagée ? ».

R - CA LUGAN

« Il y a aussi des officiers qui expriment le souhait. C'est parce que celui-ci venait d'un peu partout que l'amiral DE ROQUEFEUIL a posé la question (parmi d'autres) de la faisabilité juridique et légale, à la direction des affaires juridiques du ministère. Ce courrier qui aurait dû rester en interne a été intercepté, puis repris par Jean GUISNEL, tronqué puisque tout n'a pas été retranscrit. Le CSRM a pleinement joué son rôle puisqu'il a tout logiquement porté cette question qui venait des associations. Un certain nombre de personnes étant prêtes à servir bénévolement, avec la protection sociale associée et la prise en compte de l'activité pour l'avancement.

Comme nous le pressentions, la direction des affaires juridiques a malheureusement répondu que dans l'état actuel de la réglementation ce n'était pas possible. D'ailleurs je ne pense pas qu'il en soit fait mention dans le livre blanc. Comme je vous l'ai dit, parce qu'un réserviste il faut le former, nous souhaitons voir venir chez nous des gens pour une durée assez significative.

Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui il y a impossibilité que tout est perdu. Rien n'interdit d'essayer de faire bouger les choses. Si la décision était prise d'utiliser ce vivier, il faudra articuler la réflexion avec ce que les entreprises sont capables de laisser faire à leurs réservistes, et aussi sur les incontournables questions de protection sociale ».

Q – PM Philippe JAWORSKI

« Pour revenir sur la réserve citoyenne ; vous avez dit tout à l'heure que son volume était de 300 personnes. Ce chiffre peut-il augmenter ? Pour exemple ; en Alsace il n'y a que quatre réservistes citoyens. Comment fait-on pour y accéder ? Quand nous n'avons plus d'ESR nous sommes quoi ? ».

R – CA LUGAN

« La réserve citoyenne nous voulons la centrer sur le rôle de rayonnement dans les instances de décisions centrales. En grande majorité à Paris. Aujourd'hui les trois armées n'ont pas la même approche sur l'emploi de leurs réservistes citoyens. L'amiral DE ROQUEFEUIL avait travaillé sur une directive ministérielle qui devait rapprocher un peu toutes les pratiques. Le changement de cabinet l'oblige à représenter sa copie. L'activité a été assez lourde au ministère de la défense depuis un an et le ministre n'a pas eu beaucoup de temps à y consacrer, malgré une très grande sensibilisation pour les réserves. Nous avons pu en avoir confirmation avec la " Journée Nationale du Réserviste " où il a été très présent, y compris dans sa préparation. Je pense qu'à moyen terme nous arriverons à une généralisation des pratiques. Par exemple, pour le moment nous sommes la seule armée qui autorise le port de l'uniforme au réserviste citoyen. Ceci permet de l'utiliser pour faire du rayonnement, participer à des cérémonies militaires ou du devoir de mémoire. Quelques fois il peut encadrer ou tout au moins témoigner auprès des Préparations Militaires Marines.

Il y a aussi la question de l'âge. Quand vous n'avez plus d'ESR par limite d'âge de votre grade vous pouvez être honoraire, ou pas. Il y a un moment où de toutes les façons, quel que soit le domaine d'activité ou l'on se tourne, nous sommes, quoi que l'on fasse, placés en position de retraite. Civil ou

militaire, quelle que soit notre énergie. Il y a un moment où il ne reste plus que le monde associatif pour exprimer son envie de partager avec les autres sa générosité et son besoin de donner du temps. En gros cette situation se présente aux alentours de 65 à 67 ans.

Soit vous êtes dans le créneau susceptible de recevoir un ESR ; au moins vous êtes réserviste et cela vous permet de porter l'uniforme et de participer aux cérémonies. Si en plus vous avez un contrat vous avez une activité. Soit vous n'êtes plus dans le créneau évoqué ci-dessus, ou au-delà d'un certain délai sans emploi, il ne vous reste plus que l'associatif.

Pour le moment la réserve citoyenne est plus parisienne que provinciale. Pour autant rien n'est jamais figé, notamment pour ce qui concerne les PMM. Si la situation budgétaire et/ou la ressource réserviste opérationnel l'exigeait il n'est pas absurde de penser que nous reverrions notre façon de penser ».

Q – LV Roger ORSINI

« Amiral, une question concernant le lien avec les PMM et les associations. Dans certaines PMM il est très délicat de pouvoir proposer ne serais-ce que d'expliquer les réserves. Certains chefs de centres sont très réticents aux associations ».

R – CA LUGAN

« Pourtant ils sont réservistes en principe. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons fait un effort de fédération d'abord pour ne pas disperser nos crédits, puis ensuite pour renforcer la visibilité. Pour la marine il y a deux associations de réservistes qui sont l'ACORAM et L'ACOMAR. Si des représentants de ces deux associations sont mal reçus par un chef de centre PMM, ils peuvent m'envoyer un mail je ferais en sorte de redresser la barre. La PMM sert à recruter de l'active, mais possiblement aussi du réserviste jeune. Il est donc plus que souhaitable qu'il y ait un contact entre les associations de réservistes et les PMM.

Q – LV Roger ORSINI

« Nous association de réservistes, nous éprouvons certaines difficultés pour le port de la tenue avec certains DMD. Concernant les porte-drapeaux de nos sections, quelques DMD ne veulent pas du tout entendre parler de réservistes en tenue ».

R – CA LUGAN

« C'est incompréhensible. Chaque fois que je vois un porte-drapeau, et ça m'arrive souvent, certains ne sont pas totalement en uniforme, mais ils ont toujours un petit morceau d'uniforme. C'est ce que l'on doit leur laisser. Ils manifestent leur attachement à nos armées. Ils donnent du temps. Pourvu qu'ils aient une tenue convenable.

Profitez de votre implantation nationale pour faire un état des problèmes rencontrés. Je ferais le nécessaire auprès des autorités concernées que je connais très bien ».

Q – LV Roger ORSINI

« Nous avons un problème de délivrance de tenues pour les gens qui ne sont pas sous contrat ».

R – CA LUGAN

« Je ne sais pas si c'est pour vous rassurer ou vous inquiéter, mais à l'heure actuelle nous avons autant de problème pour l'active que pour la réserve. Depuis cette année il n'y a plus qu'un seul service du Commissariat. Le service rendu n'est pas encore celui attendu. Indépendamment des problèmes réglementaires qui peuvent être une difficulté, il y a aussi cette question d'approvisionnement. Soit l'on est réserviste opérationnel ou citoyen et l'on est en situation de se faire délivrer de l'habillement. Soit l'on n'est pas dans cette situation et cela devient plus compliqué d'avoir une délivrance d'habillement.

Remarque du MP Francis WELCHE

« Là où cela se complique c'est pour nous les honoraires qui assistons à un nombre non négligeable de cérémonies, au nom de l'ACOMAR. Il est nécessaire de présenter des tenues réglementaires et le cas échéant en conformité avec la situation climatique de la zone géographique de la section. Le Nord-Pas de Calais pour ce qui me concerne. Les honoraires demandent la possibilité de s'approvisionner en effet réglementaires, à titre onéreux. A priori cela devrait être possible puisque les honoraires, de par leur statut conservent le droit au port de l'uniforme ».

R – CA LUGAN

« Pour les honoraires j'ai un doute. Je vais vérifier ».

Q - SM Adrien CHEVALLIER

« Il existe deux préparations militaires. La PM Maistrance (Ex PMS) et la Préparation Militaire Marine classique. Les stagiaires de la PM Maistrance reçoivent un matricule qui permet d'avoir un pied dans la réserve. Les stagiaires de la PMM classique ne sont pas intégrés dans la marine. Ils sont bien en dehors, c'est plus une Préparation découverte. En termes d'enseignement c'est pourtant sensiblement la même chose. La logique ne voudrait-elle pas que l'on uniformise en mettant les stagiaires des deux Préparations Militaires sous matricule ».

R – CA LUGAN

« La vocation est un peu différente. Les PM Marine sont destinés à un contrat de Quartier maître, tandis que les PM Maistrance à Toulon ou Etat-major à Paris ont vocation à former des Officiers-mariniers et des Officiers. Il faut que je regarde s'il y a une raison statutaire qui empêche de donner un matricule aux hommes du rang.

Q – SM BLILI

« Certains centres PMM ont la possibilité d'une super formation qui leur permet de se spécialiser ; donc d'avoir accès à un ESR beaucoup plus facilement, ce qu'une PM Maistrance ne permet pas, étant plus orientée sur la culture générale marine et militaire. Est-ce que la PM Maistrance n'aurait pas vocation à spécialiser les jeunes manifestant la volonté de faire à terme de la réserve ».

R – CA LUGAN

« C'est un peu difficile en un an et une vingtaine de rencontres. Il faut déjà acquérir les bases maritimes est militaires. Aller beaucoup plus loin à un moment où nos métiers sont toujours plus compliqués, je pense que l'on manquerait un peu de temps ».

Q – LV Roger ORSINI

« Ma question est relative à la formation. Notre association souhaiterait vous aider d'avantage dans les formations. Dernièrement nous avons signé une convention pour faire passer les permis mer aux jeunes des PMM. Pourquoi ne pourrait-on pas continuer en formant les jeunes issus directement du civil ? Est-ce que vous voyez un inconvénient à ce que Nous, association nationale, nous puissions prendre ce relai ».

R – CA LUGAN

« Il n'y a pas d'inconvénient, même s'il est quelque fois difficile de faire passer le permis mer lorsque l'on s'éloigne de la dite mer. Le seul obstacle à ce genre de chose est d'ordre financier. Je vous ai dit que le budget en termes d'emploi de la réserve serait à peu près préservé. En revanche il y a des budgets qui sont en chute libre. Ce sont les budgets de fonctionnement de la marine ; on ne peut plus bouger. La priorité est donnée aux déplacements opérationnels et à la formation du personnel d'active. Je ne peux pas financer des déplacements et des hébergements, même si derrière il y a beaucoup de bonnes volontés. Je n'ai juste plus les moyens de le faire.

Je ne vous ai parlé que des réserves dans le livre blanc, mais pas de la marine au sens large. Vous avez entendu le président de la république dire que le budget de la défense serait maintenu en l'état en 2014 et 2015. Les chiffres sont toujours sujets à interprétation. Nous ce que nous voyons c'est que 2013 est une année extrêmement difficile. Nous avons déjà beaucoup réduit l'activité des bateaux. Actuellement la disponibilité à la mer est de 90 jours par équipage et par an, contre 100 jours ils y a trois ans, et ça va encore descendre. Nous avons beaucoup de mal à financer l'entretien des plateformes. Vous avez entendu, selon certains commentateurs, que l'on s'était échappés avec Bercy autour des deux hypothèses, Y et Z. Z étant qualifiée par eux d'apocalypse. Y est qui celle vers laquelle on se dirige, c'est déjà une forte réduction du format. La marine de demain sera beaucoup plus compacte que celle d'aujourd'hui.

Q – MP Pascal GOSCINIAK

« Il était question que la direction des ressources humaines monte en Touraine. Qu'en est-il, ».

R – CA LUGAN

« Le DPMM info du prochain Col Bleu en fera état. Nous venons tout juste de reporter la décision. Le Major général des armées s'est rendu compte que la situation physique des différentes emprises à Tour et les finances disponibles ne permettait pas de faire ce qu'il souhaitait, à savoir rapprocher au contact les trois DRH d'armées, de façon à créer des capacités de travail. Pour ce qui nous concerne, la marine n'a plus l'argent pour faire l'opération immobilière. Le sujet a été remis sur la table et la décision a été prise de regrouper à partir de 2016 les trois DRH sur la base aérienne de TOUR qui sera alors fermée aux activités de l'armée de l'air ».

Intervention du LV Alain KLEIMBERG

Le délégué national Est évoque l'ignorance dans laquelle la section Alsace est laissée depuis trois ans, pour la préparation de la Journée Nationale du Réserviste (JNR). Le président national indique de son côté que beaucoup de sections sont dans ce cas.

R – CA LUGAN

« Sans ignorer les autres associations qui ont toutes leur légitimité, une fois encore il n'est pas normal que la hiérarchie de la marine ne fasse pas appel de prime abord aux deux associations de réservistes que nous finançons. Faites-moi un état général des problèmes rencontrés sur ce sujet, je ferais en sorte que les choses s'arrangent ».

La Commission Nationale des Réserves est maintenant terminée. Le Président National remercie le Contre-Amiral Benoît LUGAN du temps passé parmi nous.

Avant de tous nous rendre en sa compagnie à l'arc de triomphe, pour le dépôt de gerbe et le ravivage annuel, il lui propose de faire la remise des récompenses.

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration

ANNEXE 4

COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR Paris – Samedi 13 avril 2013

Allocution d'ouverture

Amiral,

L'ensemble des membres de L'ACOMAR et moi-même, sommes très heureux de vous accueillir parmi nous.

Nous vous remercions infiniment de passer cette fin d'après-midi à nos côtés, et d'ouvrir dans quelques instants, les travaux de la 34^{ème} Commission Nationale des Réserves de notre Association.

L'Amiral Bernard ROGEL, Chef d'État-major de la Marine, mais également Président d'honneur de l'ACOMAR, retenu par ses nombreuses obligations, vous a délégué sa représentation pour le Ravivage de la Flamme de ce soir, et le dépôt de notre gerbe sous l'Arc de Triomphe.

Nous sommes particulièrement sensibles à cette marque de reconnaissance, et je vous demande de transmettre à l'Amiral, l'assurance de notre profond respect ainsi que notre attachement bien ancré à l'institution Marine.

Amiral, votre présence nous honore. Elle nous gratifie également de votre qualité.

Vos fonctions de Directeur Adjoint de la Direction du Personnel Militaire de la Marine et de Délégué aux Réserves de la Marine, vous confèrent une expertise avisée sur l'avenir des réserves dans notre pays. Nous sommes, bien naturellement, très impatients de vous entendre sur ce que vont être les préconisations nouvelles du prochain livre blanc concernant les réservistes opérationnels et citoyens.

Aussi, je ne tarderai plus longtemps à vous céder la parole, en vous remerciant à nouveau pour votre disponibilité à notre égard.